



Ville
d'Estérel

Ordre du jour
Séance ordinaire du vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2021
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions spécifiques à l'ordre du jour
- 6 Administration
 - 6.1 Vente d'immeubles municipaux - Lot 5 508 363 et partie du lot 5 509 105
 - 6.2 Fermeture de rue – Partie du lot 5 509 105 (place de Condé)
 - 6.3 Vente d'immeubles municipaux - Partie du lot 5 509 156
 - 6.4 Fermeture de rue – Partie du lot 5 509 156 (avenue d'Arles)
 - 6.5 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour agir à titre de procureur patronal dans le cadre du renouvellement de la convention collective entre la Ville d'Estérel et le Syndicat des employés de la Ville d'Estérel (SCFP section locale 4787)
 - 6.6 Complétion de la période d'essai – Madame Lucy Martin
- 7 Urbanisme
 - 7.1 P.I.I.A. – Lots 5 508 783 et 5 508 784, chemin d'Estérel – Construction d'un bâtiment principal
 - 7.2 P.I.I.A. – Lot 5 508 818, chemin d'Estérel – Construction d'un bâtiment principal
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
 - 10.1 Majoration de la contribution financière du Gouvernement du Québec dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18
JUN 2021**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2021 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 juin 2021 tel que déposé avec dispense de lecture.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 16 juillet 2021 au montant de _____ \$ dont :

- _____ sont des comptes payés;
 - \$
- _____ sont des comptes à payer.
 - \$

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS
À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**VENTE D'IMMEUBLES MUNICIPAUX - LOT 5 508 363 ET PARTIE DU
LOT 5 509 105**

CONSIDÉRANT que Madame Rhoda Freda Davis Kott (ci-après l'acquéreur) a soumis à la Ville d'Estérel une lettre confirmant son intention d'acquérir le lot 5 508 363 ainsi qu'une partie du lot 5 509 105, lesquels appartiennent à Ville d'Estérel;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de cette lettre;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ACCEPTE l'offre d'achat de Madame Rhoda Freda Davis Kott pour les immeubles désignés comme étant l'espace public PC-39 (lot 5 508 363) et la place de Condé (partie du lot 5 509 105);

DÉCLARE que la vente est faite sans garantie légale, aux risques et péril de l'acquéreur pour un montant de 85 000 \$, taxes et frais en sus;

MANDATE un notaire et un arpenteur, si nécessaire pour parfaire la transaction et en assume les coûts, les autres frais qui pourraient être encourus sont à la charge de l'acquéreur;

AUTORISE le directeur général et le Maire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette cession à titre onéreux, incluant l'entente à intervenir et le contrat notarié;

DÉCRÈTE que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

FERMETURE DE RUE – PARTIE DU LOT 5 509 105 (PLACE DE CONDÉ)

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 4 et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), une Ville peut procéder à la fermeture d'une rue par voie de résolution;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée par la résolution ci-haut à céder, à titre onéreux, une partie du lot 5 509 105, soit la place de Condé;

CONSIDÉRANT qu'afin de conclure cette vente, la Ville doit retirer le caractère de voie publique applicable à cette partie du lot 5 509 105;

CONSIDÉRANT que cette partie de chemin n'a jamais été construite et qu'aucun préjudice n'est subit pour quiconque dans le cadre de la présente fermeture de rue;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

RETIRE son caractère de chemin public à une partie du lot 5 509 105, soit la place de Condé, afin qu'elle fasse partie du domaine privé;

CONFIRME la fermeture de la rue Place de Condé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

VENTE D'IMMEUBLES MUNICIPAUX - PARTIE DU LOT 5 509 156

CONSIDÉRANT que les propriétaires des lots 5 508 261, 5 508 262 et 5 508 263, soit les 18, 19 et 20, avenue d'Arles (ci-après les acquéreurs) ont démontré un intérêt à acquérir en portions égales une partie du lot 5 509 156, soit une partie de l'avenue d'Arles, telle que décrite sur la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Marc Jarry de groupe BJG inc. daté du 21 octobre 2020 et déposée sous le numéro 17007 de ses minutes;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance de cette demande;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

ACCEPTE l'offre d'achat des propriétaires des lots 5 508 261, 5 508 262 et 5 508 263 pour une partie du lot 5 509 156, soit une partie de l'avenue d'Arles, telle que décrite sur la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Marc Jarry de groupe BJG inc. daté du 21 octobre 2020 et déposée sous le numéro 17007 de ses minutes;

DÉCLARE que la vente est faite sans garantie légale, aux risques et péril des acquéreurs pour un montant de 10 000 \$, taxes et frais en sus;

MANDATE un notaire pour parfaire la transaction, les coûts étant de la responsabilité des acquéreurs, au même titre que tout autre frais qui pourrait être nécessaire pour la conclusion de la transaction;

AUTORISE le directeur général et le Maire à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cette cession à titre onéreux, incluant l'entente à intervenir et le contrat notarié;

DÉCRÈTE que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si réitéré au long;

ABROGE la résolution numéro 2021-04-070.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

FERMETURE DE RUE – PARTIE DU LOT 5 509 156 (AVENUE D'ARLES)

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 4 et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), une Ville peut procéder à la fermeture d'une rue par voie de résolution;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée par la résolution ci-haut à céder, à titre onéreux, une partie du lot 5 509 156, soit une partie de l'avenue d'Arles décrite sur la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Marc Jarry de groupe BJG inc. daté du 21 octobre 2020 et déposée sous le numéro 17007 de ses minutes;

CONSIDÉRANT qu'afin de conclure cette vente, la Ville doit retirer le caractère de voie publique applicable à cette partie du lot 5 509 156;

CONSIDÉRANT qu'aucun préjudice n'est subit pour quiconque dans le cadre de la présente fermeture de rue;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

RETIRE son caractère de chemin public à une partie du lot 5 509 156, soit une partie de l'avenue d'Arles, afin qu'elle fasse partie du domaine privé;

CONFIRME la fermeture d'une partie de l'Avenue d'Arles telle que décrite sur la description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Marc Jarry de groupe BJG inc. daté du 21 octobre 2020 et déposée sous le numéro 17007 de ses minutes.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR AGIR À TITRE DE PROCUREUR PATRONAL DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE D'ESTÉREL ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE LA VILLE D'ESTÉREL (SCFP SECTION LOCALE 4787)

CONSIDÉRANT ...

POUR CE(s) MOTIF(s) :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

VERBE ...

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

COMPLÉTION DE LA PÉRIODE D'ESSAI – MADAME LUCY MARTIN

CONSIDÉRANT ...

POUR CE(s) MOTIF(s) :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

VERBE ...

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**P.I.I.A. – LOTS 5 508 783 ET 5 508 784, CHEMIN D'ESTÉREL –
CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un bâtiment principal sur les lots 5 508 783 et 5 508 784;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Demande de lotissement
- Plan d'implantation
- Plan de construction
- Élévations couleur
- Dépliant des matériaux

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU21-07XX, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant; **CONDITIONS S'IL Y A LIEU**

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

REÇOIVE la recommandation favorable (**ou défavorable**) du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un bâtiment principal sur les lots 5 508 783 et 5 508 784 tel que présenté par le requérant. **CONDITIONS S'IL Y A LIEU**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

P.I.I.A. – LOT 5 508 818, CHEMIN D'ESTÉREL – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour _____;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Plan de construction
- Plan d'implantation
- Liste des matériaux

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU21-07XX, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant; **CONDITIONS S'IL Y A LIEU**

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

REÇOIVE ENTÉRINE (ou rejette) la recommandation favorable (ou défavorable) du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour _____ (pas de virgule avant tel) tel que présenté par le requérant. **CONDITIONS S'IL Y A LIEU**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2019-2023

CONSIDÉRANT ____

POUR CE ____ :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

(VERBES) ____

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **AUCUN SUJET À TRAITER**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

**MAJORATION DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE
LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC
(TECQ) 2019-2023**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Karell Morin

De: Lyne Charron
Envoyé: 9 juillet 2021 14:16
À: Karell Morin
Objet: TR: Programme TECQ 2019-2023 - Augmentation de l'enveloppe

De : tecq2019-2023@mamh.gouv.qc.ca <tecq2019-2023@mamh.gouv.qc.ca>

Envoyé : 8 juillet 2021 07:59

À : Lyne Charron <info@villedesterel.com>

Objet : Programme TECQ 2019-2023 - Augmentation de l'enveloppe



Québec, le 8 juillet 2021

Luc Lafontaine
Directeur général
Ville d'Estérel
115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T1E0

Monsieur le Directeur général,

La présente fait suite à la correspondance de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation transmise le 7 juillet à votre Ville, visant à lui confirmer un montant additionnel de 149 526 \$ accordé dans le cadre du programme de la TECQ pour la période 2019-2023.

La nouvelle enveloppe financière de la Ville, au montant de 784 740 \$, est déjà disponible au service en ligne TECQ 2019. Si une programmation de travaux, partielle ou complète, a déjà été transmise et approuvée par le Ministère, une programmation révisée accompagnée d'une résolution municipale devra être transmise au Ministère afin de pouvoir utiliser ce montant additionnel. Ce montant peut être affecté à des nouveaux travaux ou à des travaux déjà réalisés pour lesquels l'enveloppe initiale ne permettait pas de couvrir la totalité des coûts.

Les versements associés à ce montant additionnel seront effectués au cours des trois dernières années de versement du programme, soit à compter du 15 mars 2022.

Les modalités du programme demeurent inchangées. Les travaux doivent donc être réalisés entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2023 et doivent respecter l'ordre de priorité établi au programme.

Pour de plus amples renseignements concernant le programme TECQ 2019-2023, vous pouvez communiquer avec nous à l'adresse tecq2019-2023@mamh.gouv.qc.ca.

Cordialement,

Direction générale des infrastructures
Ministère des Affaires municipales et
de l'Habitation
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau, 2^e étage, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Ce courriel peut contenir des informations confidentielles qui ne vous sont pas destinées.

Si ce message vous a été adressé par erreur, veuillez le détruire et en informer l'expéditeur immédiatement.

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

| **AUTRES SUJETS**

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel tenue à l'hôtel de ville, au 115, chemin Dupuis en la Ville d'Estérel, le vendredi 16 juillet 2021 à 17 h 00, les membres présents formant quorum.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à _____, l'ordre du jour étant épuisé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

à Ville d'Estérel, ce 9 juillet 2021.

Sujet à ratification.

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier